

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 9 JUIN 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 9 juin 2021*

Aujourd'hui, à onze heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 93 Loi visant à reconnaître le Collège militaire royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire (*titre modifié*)

n^o 209 Loi concernant la Ville de Saint-Tite

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.